

MAIRIE DE DRAP



ARRETE MUNICIPAL DE VOIRIE TEMPORAIRE 30-03-2018
Portant occupation temporaire du domaine public et
Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules
entre les numéros de voirie 1300 et 1010 Vieux Chemin du Château

Le maire de Drap,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifiée relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal,
Vu la demande d'autorisation de travaux formulée par Monsieur DINAPOLI Joseph domicilié à DRAP (AM) - Vieux chemin du Château- quant aux travaux d'abattage d'arbres, par l'Entreprise ESPRIT FOTÊT, domiciliée 1048, Chemin du Grec, 06340 DRAP, le mardi 3 avril 2018 de 7h00 h à 17 heures,
Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement des dits travaux il est nécessaire de procéder à la fermeture de la portion de route entre les numéros de voirie 1010 et 1300, Vieux Chemin du Château,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les occupations du domaine public communal et de les réglementer dans l'intérêt de la commodité, de la sécurité de la circulation des véhicules, des piétons et des différents usagers du domaine public,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules au droit du chantier,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise ESPRIT FORÊT est autorisée à occuper le domaine public entre les numéros de voirie 1010 et 1300, Vieux Chemin du Château afin de procéder à des travaux d'abattage d'arbres de la propriété DINAPOLI Joseph.

Article 2 : Pendant la durée du chantier le mardi 3 avril 2018 de 7h00 heures à 17 heures la portion de route entre les numéros de voirie 1010 et 1300, Vieux Chemin du Château sera fermée à la circulation et au stationnement des véhicules à l'exception des véhicules afférents au chantier, ceux de secours et d'incendie et ceux des services communaux.

Article 3: L'entreprise en charge des travaux a obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour la protection des biens et des personnes et devra installer les panneaux réglementaires de signalisation.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté :

greffe.ta-nice@juradm.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
- Monsieur le Garde Champêtre territorial
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de LA TRINITE (AM).

Drap, le 22 mars 2018
Le Maire,
Robert NARDELLI



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

MAIRIE DE DRAP



Cette demande doit être présentée 15 jours ouvrables minimum avant le début des travaux à la mairie, 38 avenue Général de Gaulle -06340 DRAP
Tél : 04 97 00 06 30 / Fax : 04 97 00 06 39
Email : urba@ville-drap.fr

Ce document n'a aucune valeur d'autorisation, l'accord de la commune sera effectif après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

DEMANDEUR : Joseph Di NAPOLI
Adresse : Vieux chemin du chateau
Tel : Fax : Email :

ENTREPRISE : ESPRIT FORÊT
Adresse : 1048 Ch du grec 06340 DRAP
Tel : 0663464552 Fax : Email :

NATURE DES TRAVAUX :
etageage a battage des arbres

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Adresse de l'emplacement réservé. Préciser le n° de la rue et le nom de la rue :
entre 1010 et 1300 Chemin du chateau
Dates : du 03/04/18 au 03/04/18 - Horaire : de 7h00 à 17h00

- Fermeture de la voie
- Stationnement interdit
- Demande de dérogation de tonnage
- Mise en sens unique de la voie
- Mise en place feux alternés
- Réduction de voie
- Pilotage manuel

Pièces à joindre :

- Plan de situation du Chantier
- Plan de signalisation
- Plan d'organisation du chantier

Date : 02/03/18 - Signature du demandeur :

ESPRIT FORÊT
Travaux Agricoles et Forestiers
Terrassement Bois de Chauffage
Guillaume LUTHEN
12, Av Général de Gaulle
06340 DRAP
Tél. 06 63 46 40 00
Fax 06 63 46 40 00